SOMMAIRE

A - ASSURANCE VIEILLESSE RÉGIME GÉNERAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CNAV)	AIU
■ Organisation de la branche vieillesse	A10
FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE	A20
■ Cotisation vieillesse	A20
■ Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve	A21
■ Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)	A22
ASSURANCES VOLONTAIRES	A30
■ Assurance volontaire vieillesse	A30
■ Assurance volontaire des expatriés	A31
INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS	A40
■ Relevé de carrière (Compte individuel)	A40
■ Constitution du dossier de liquidation	A41
■ Droit à l'information - RIS et estimation indicative globale	A42
CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE	A50
■ Ouverture des droits	A50
■ Méthode de calcul	A51
■ Calcul du salaire annuel moyen	A52
■ Coefficients de revalorisation applicables au 1 ^{er} janvier 2024	A53
■ Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3	A54
TAUX DE PENSION	A6 0
■ Principe général	A60
■ Liquidation au titre des cas particuliers	A61
■ Calcul du taux de pension	A62
■ Tableau à lecture directe du taux de pension	A63
■ Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans	A64

DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL	A70
■ Règle du prorata au 1/150 ^e - passage progressif au 172 ^e	A70
■ Périodes cotisées	A71
■ Périodes rachetées	A72
■ Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes (VPLR)	A73
■ Rachat de trimestres de stage ou d'études supérieures à tarif préférentiel	A74
■ Assurance volontaire vieillesse des rapatriés	A75
■ Périodes assimilées	A76
■ Majorations de la durée d'assurance	A77
■ Validations particulières	A78
■ Périodes d'apprentissage	A79
PENSION PAYÉE	A80
■ Minimum des pensions	A80
■ Maximum des pensions	A81
■ Majoration de pension "surcote"	A82
■ Surcote "mère ou père de famille"	A83
AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES	A90
■ Majoration pour enfants	A90
■ Majoration conjoint à charge	A91
■ Majoration tierce personne	A92
DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE	A100
■ Salariés ayant commencé à travailler jeunes	A100
■ Salariés handicapés	A101
■ Retraite liée à l'incapacité permanente	A102
■ Retraite liée à la pénibilité : compte C2P	A103
PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	A110
■ Cotisation d'assurance maladie	A110
■ Prélèvements sociaux (CSG, CASA, CRDS)	A111
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	A112
PENSION DE SUBSTITUTION	A120
■ Généralités	A120

RETRAITE PROGRESSIVE	A130
■ Champ d'application professionnel	A130
■ Détermination de la fraction de pension	A131
CUMUL EMPLOI-RETRAITE	A140
■ Condition de cessation d'activité	A140
■ Dérogations à la cessation d'activité	A141
■ Conditions de cumul emploi-retraite	A142
■ Limite de cumul	A143
■ Cotisations génératrices de droit à la retraite	A144
■ Tableau récapitulatif	A145
DEMANDE DE LA RETRAITE	A150
■ Imprimé de demande	A150
■ Date d'effet de la pension	A151
■ Nationalité et résidence	A152
■ Couverture sociale du retraité	A153
■ Demande déposée auprès de plusieurs régimes	A154
PAIEMENT DES PRESTATIONS	A160
■ Revalorisation des pensions	A160
■ Paiement des pensions	A161
■ Versement forfaitaire unique : pensions liquidées avant le 01/01/2016	A162
■ Décès de l'assuré	A163
■ Assuré présumé absent	A164
■ Saisies sur pensions	A165
■ Prescription	A166
PENSION DE RÉVERSION	A170
■ Bénéficiaires	A170
■ Calcul de la pension de réversion	A171
■ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	A172
■ Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion	A173
■ Tableau de synthèse sur la réversion du régime général	A174
ALLOCATION D'ORPHELIN	A180
■ Allocation d'orphelin	A180
PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	A190
■ Montants successifs du plafond de Sécurité sociale en valeur annuelle	A190

B - ARRCO : RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS - RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

PRESENTATION GENERALE DU REGIME - INFORMATION	B10
■ ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés	B10
■ Employeurs relevant du champ d'application de l'Accord	B11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (AGIRC-ARRCO)	B12
■ Droit à l'information et RSI	B13
CHAMP D'APPLICATION PROFESSIONNEL ET TERRITORIAL	B20
■ Accord du 8 décembre 1961 et loi de généralisation du 29 décembre 1972	B20
■ Articles 17 à 20 de l'ANI du 17 novembre 2017	B21
■ Intégration des régimes professionnels	B22
■ Extensions territoriales AGIRC-ARRCO	B23
CHAPITRE EN RÉSERVE	B30
COTISATIONS	B40
■ Assiette de cotisations	B40
■ Taux de cotisations : opérations obligatoires	B41
■ Taux d'appel - contribution d'équilibre opérations obligatoires	B42
■ Ventilation de la cotisation	B43
■ Validations dues à l'augmentation du taux de cotisations	B44
■ Recouvrement	B45
■ Synthèse	B46
CALCUL DE LA RETRAITE	B50
■ Système par points	B50
VALIDATIONS GRATUITES ET RACHAT DE POINTS	B60
■ Validation des périodes de guerre et service national	B60
■ Périodes d'indemnisation par le régime général de Sécurité sociale	B61
■ Périodes de chômage total ou partiel	B62
■ Autres périodes	B63
■ Situation des participants dispensés de tout ou partie de leur activité	B64
■ Cessation complète d'activité financée par l'employeur	B65
■ Cessation complète d'activité financée par un organisme tiers à l'employeur	B66
■ Bénéficiaires d'un contrat spécifique "Plan Emploi" ouvrant droit à validations	B67
■ Rachat de points années d'études supérieures et années incomplètes (articles 46 à 49 de l'ANI du 17 novembre 2017)	B68

MAJORATIONS	B70
■ Majorations pour enfants	B70
■ Majoration pour ancienneté (points acquis avant le 01/01/99)	B71
CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA RETRAITE AGIRC-ARRCO	B80
■ Liquidation dans le cadre du règlement du régime AGIRC-ARRCO	B80
■ Tableau des coefficients de minoration en fonction de l'âge	B81
■ Cas particuliers	B82
■ Condition de liquidation sans décote	B83
■ Coefficient applicable avec ou sans décote	B84
■ Départs à compter de 2019 - coefficients de solidarité ou majoration	B85
LIQUIDATION DE LA RETRAITE AGIRC-ARRCO	B90
■ Date d'entrée en jouissance de la retraite	B90
■ Cessation d'activité et cumul emploi-retraite	B91
■ Retraite progressive	B92
■ Pièces justificatives	B93
■ Phases de la liquidation des retraites ARRCO	B94
■ Les agences conseil retraite (anciennement CICAS)	B95
PAIEMENT DES ALLOCATIONS	B100
■ Modalités de règlement	B100
■ Prélèvement sur les retraites	B101
■ Prélèvements sociaux (CSG, CRDS, CASA)	B102
ALLOCATIONS DE RÉVERSION	B110
■ Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès antérieur au 01/07/96	B110
■ Droits des conjoints survivants et ex-conjoints : décès postérieur au 01/07/96	B111
■ Allocation d'orphelins	B112
■ Dispositions concernant la mise en place du régime unique ARRCO	B113
■ Tableau de synthèse	B114
■ Partage des droits	B115
ANCIEN SYSTÈME DE RETRAITE (AVANT LE 01/01/99)	B120
■ Ancien système par annuité	B120
■ Historique salaires référence	B121
■ Valeurs du point ancien régime	B122

C - AGIRC - RÉGIME DES CADRES ET ASSIMILÉS - RÉGIME UNIQUE AGIRC-ARRCO

LISTE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AGIRC	C10
■ Institutions adhérentes	C10
■ Institutions ayant cessé d'adhérer à l'AGIRC	C11
■ Groupe de gestion pluri-régimes (AGIRC-ARRCO)	C12
■ Droit à l'information et relevé de carrière tous régimes	C13
CHAMP D'APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU 14 MARS 1947	C20
■ Organisation de l'AGIRC	C20
■ Champ d'application de la convention	C21
INTÉGRATION DE RÉGIMES PROFESSIONNELS À L'AGIRC	C30
■ Profession bancaire	C30
■ Personnels des organismes de Sécurité sociale - CPPOSS	C31
■ Régimes agricoles	C32
CHAPITRE EN RÉSERVE	C40
EXTENSIONS TERRITORIALES	C50
■ Dispositions générales	C50
BÉNÉFICIAIRES	C60
■ Cadres des articles 4, 4 bis et 36 de la convention	C60
■ Cadres supérieurs	C61
■ Absence de cotisations	C62
ASSIETTE DE COTISATIONS	C70
■ Définition de l'assiette	C70
■ Tranches de salaire	C71
TAUX DE COTISATION RETRAITE	000
	C80
Taux contractuel	C80
■ Ventilation du taux de cotisation	C81
■ Taux d'appel	C82
Cotisations à compter du 1 ^{er} janvier 2019	C83

GARANTIE DE COTISATIONS	C90
■ Principe	C90
■ Forfaits pour les articles 36	C91
■ Contribution exceptionnelle et temporaire - CET	C92
■ Garantie minimale de points - GMP	C93
AUTRES COTISATIONS SPÉCIFIQUES CADRES	C100
Accord national interprofessionnel prévoyance des cadres	C100
Cotisation APEC - association pour l'emploi des cadres	C101
■ Participant à employeurs multiples	C102
CALCUL DE LA RETRAITE	C110
■ Formule de calcul	C110
■ Salaire de référence (prix d'achat du point)	C111
■ Valeurs du point retraite	C112
POINTS GRATUITS	C120
■ Période d'incapacité de travail : maladie-maternité-invalidité jusqu'au 31 décembre 2001	C120
■ Période d'incapacité de travail : règles applicables à compter du 01/01/02	C121
■ Calcul des points gratuits : périodes de maladie-maternité-invalidité	C122
■ Périodes de chômage	C123
■ Périodes de préretraite	C124
Exemple de calcul de validation des périodes de chômage et de préretraite	C125
■ Périodes de guerre et de détention provisoire	C126
RACHAT DE POINTS - ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES & ANNÉES INCOMPLÈTES	C130
■ Rachat de points années d'études supérieures	C130
MAJORATION DE POINTS	C140
■ Majoration pour enfant né ou élevé	C140
LIQUIDATION DE LA RETRAITE	C150
Liquidation sans abattement	C150
Liquidation avec ou sans abattement	C151
■ Coefficient minorant ou majorant temporaire à compter de 2019	C152

PAIEMENT	C160
■ Demande de retraite	C160
CUMUL EMPLOI-RETRAITE	C170
■ Cessation d'activité et cumul emploi-retraite	C170
■ Retraite progressive ou a temps réduit	C171
RÉVERSION	C180
■ Droits des conjoints survivants pour un décès antérieur au 1 ^{er} mars 1994	C180
■ Droits des conjoints survivants pour un décès postérieur au 1 ^{er} mars 1994 et avant le 1 ^{er} janvier 2019	C181
■ Pension de réversion AGIRC : tableau récapitulatif	C182
■ Partage des droits	C183

D-ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO-AGIRC

ACCORDS PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES ARRCO/AGIRC	D10
Accords du 25 avril 1996 et accord du 18 mars 2011	D10
ACCORD DU 10 FÉVRIER 2001 INSTITUANT LE RÉGIME UNIQUE	D20
Accord du 10 février 2001	D20
• Accord du 10 février 2001 : financement au surcoût des retraites AGIRC et ARRCO liquidées à partir de 60 ans	D21
■ Annexes à l'accord du 10 février 2001	D22
A.S.F/AGFF	D30
■ Accords	D30
AVENANT N° 48 DU 18 JUIN 1998 À L'ACCORD DU 8 DÉCEMBRE 1961	D40
Avenant n° 48 du 18 juin 1998 : mise en place du régime	D40
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO : ACCORD DU 13 NOVEMBRE 2003	D50
Accord du 13 novembre 2003	D50
Accord du 16 juillet 2008 - retraites complémentaires AGIRC et ARRCO	D51
Circulaire commune 2008 - 7 - DRE	D52
Accord national interprofessionnel du 25 novembre 2010	D53
Accord du 30 octobre 2015	D54
Accord du 17 novembre 2017	D55
Accord national interprofessionnel du 10 mai 2019	D56

E-IRCANTEC

PRÉSENTATION DU RÉGIME IRCANTEC	E10
■ Bénéficiaires	E10
COTISATIONS	E20
Assiette et taux	E20
■ Cas particuliers	E21
CALCUL & ÂGE DE LA RETRAITE	E30
Calcul de la Retraite	E30
■ Âge de la retraite	E31
Conditions de liquidation	E32
VALIDATION DES DIFFÉRENTES PÉRIODES	E40
■ Validation des services passés non cotisés	E40
Rétablissement des services de titulaires sans droit à pension	E41
■ Validations gratuites	E42
Points gratuits et surcote	E43
LIQUIDATION & PAIEMENTS	E50
■ Demande de retraite	E50
Paiement des allocations	E51
Cotisations et impôts	E52
■ Retraite progressive	E53
■ Cumul emploi-retraite	E54
RÉVERSION & CAPITAL DÉCÈS	E60
■ Conditions générales de la réversion	E60
■ Veuf/veuve ou divorcé(e)	E61
■ Orphelins de père et de mère	E62
■ Capital décès	E63

F - RÉGIMES SPÉCIAUX

QUELQUES REGIMES SPECIAUX	F10
■ Banque de France	F10
■ CAVIMAC - ministre des cultes	F11
■ CRPCEN - clercs et employés de notaires	F12
■ IEG (industries électriques et gazières) - Électricité et Gaz de France	F13
■ Ouvriers de l'État	F14
■ RATP	F15
■ SNCF	F16
Personnel de l'Opéra national de Paris	F17
■ CRM - caisse de retraite des marins	F18
■ Anciens régimes spéciaux	F19
FONCTIONNAIRES CIVILS & CNRACL	F20
■ Champ d'application	F20
■ Constitution du droit	F21
RÉGIME DES MINES	F30
■ Bénéficiaires	F30
■ Validation des périodes	F31
■ Montant de la pension	F32
■ Réversion	F33

G - RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

ARTISANS - REGIME DE BASE	GTC
■ Bénéficiaires du RSI	G10
■ Cotisations	G11
■ Assurance volontaire	G12
■ Calcul de la retraite	G13
■ Réversion	G14
■ Conjoint collaborateur	G15
ARTISANS - RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	G20
■ Cotisations	G20
■ Calcul de la retraite	G21
COMMERÇANTS & INDUSTRIELS - RÉGIME DE BASE	G30
■ Bénéficiaires	G30
■ Cotisations	G31
Calcul de la retraite - droits propres du titulaire	G32
Conjoint collaborateur	G33
■ Réversion	G34
COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	G40
■ Bénéficiaires	G40
■ Cotisations	G41
■ Cotisations retraite des conjoints collaborateurs	G42
DISPOSITIF DE CUMUL EMPLOI-RETRAITE	G50
■ Cumul emploi-retraite	G50
RETRAITE DES MICRO-ENTREPRENEURS	G 60
■ Généralités	G60
PENSION DE RÉVERSION COMPLÉMENTAIRE DES ARTISANS, INDUSTRIELS ET	_
COMMERÇANTS	G70
■ Généralités	G70

PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIME DE BASE	G80
■ CNAVPL : organisation du régime	G80
■ Régime d'assurance vieillesse volontaire des conjoints collaborateurs	G81
Pension de réversion du régime de base	G82
■ Cumul emploi retraite du régime d'assurance vieillesse de base des professions libérales	G83
PROFESSIONS LIBÉRALES : RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES	G 90
■ Caisses de retraite	G90
■ Caisse : CIPAV	G91
■ Caisse : CARPIMKO - auxiliaires médicaux	G92
■ Caisse : CARCDSF « chirurgiens – dentistes » – sages-femmes	G93
■ Caisse : CAVEC	G94
■ Médecins	G95
■ Pharmaciens - biologistes	G96
■ Vétérinaires	G97
■ Notaires	G98
■ Officiers ministériels - officiers publics & des compagnies judiciaires - dirigeants de sociétés	G99
PROFESSIONS LIBÉRALES : AVOCATS	G100
■ Caisse nationale des barreaux français : CNBF	G100
■ Taux des cotisations	G101
■ Carrières longues	G102
■ Retraite complémentaire des avocats	G103
ARTISTES AUTEURS : RÉGIME DE BASE ET COMPLÉMENTAIRE	G110
La retraite de base : régime général	G110
■ La retraite complémentaire	G111
EXPLOITANTS AGRICOLES	G120
■ La retraite de base des exploitants agricoles	G120
ATTRIBUTION ET RACHAT DE TRIMESTRES POUR LES INDÉPENDANTS	G130
■ Attribution de trimestres de retraite	G130

H - DROITS PERSONNELS NON CONTRIBUTIFS

ASPA - ASI	H10
■ Généralités	H10
■ Allocation supplémentaire d'invalidité	H11
■ Allocation de solidarité aux personnes âgées	H12
Y - ADRESSES UTILES	
■ CARSAT (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail)	Y10
■ Institutions AGIRC-ARRCO - groupes	Y20
■ CICAS (centre d'information et de coordination de l'action sociale)	Y30
■ APEC	Y40
■ Régimes spéciaux	Y50
■ Régime social des indépendants - SSI	Y60
■ Professions libérales	Y70
■ Mutualité sociale agricole	Y80

Z-INDEX ALPHABÉTIQUE